



Expatriation ou contrat local

Par **mattei47**, le **20/07/2011 à 14:57**

Bonjour,

Je viens de me rendre compte en relisant mon contrat de travail que la partie avec laquelle j'ai signé mon contrat, est la succursale en Tanzanie, de mon entreprise qui est elle, française. Si je comprends bien je suis alors soumis a un contrat local. Je me suis documenté un peu sur le net et d'après ce que je comprends il y a une nette différence au niveau des cotisations sociales. Qu'est-ce que cela implique pour moi (est-ce que je cotise moins, est ce que je cotise au meme niveau qu'en France pour ma retraite, est ce que je cotise moins a ma caisse chômage..)?

D'avance merci

Par **pat76**, le **20/07/2011 à 16:52**

Bonjour

Vous travaillez en Tanzanie ou en France?

Par **mattei47**, le **20/07/2011 à 17:05**

Je travaille en tanzanie....

Par **pat76**, le **20/07/2011** à **18:15**

Rebonjour

Vous habitez en Tanzanie ou vous y êtes uniquement pour le travail avec votre société?

Par **mattei47**, le **20/07/2011** à **18:22**

Je suis en tanzanie uniquement pour le travail avec ma société.

Et étant donné que je suis plus de 183 jours en Tanzanie, je ne paye pas d'impôt en France.

Merci de votre intérêt...